

Image not found or type unknown



Vendre à un des enfants un bout de patrimoine

Par **jrANGco**, le **28/09/2012 à 09:34**

Bonjour,rnrn....par des parents sains de corps et d'esprit, au moment de la demande .Sont ils en droit, ces parents de l'accepter ? si les autres enfants ne si opposent pas?rnrn Merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **28/09/2012 à 13:26**

Bonjour, des parents peuvent vendre au prix réel du bien sans que les autres enfants ne puissent s'y opposer et sans que le trésor public ne fasse un rappel, cordialement

Par **amajuris**, le **28/09/2012 à 13:37**

bjr,rnmais les autres héritiers ainsi que le fisc pourraient y voir une donation déguisée;rnil faut donc que le prix soit le prix du marché et que la réalité du paiement soit incontestable.rncar pourquoi payer un bien qu'on peut recevoir par donation ou succession ?rncdt

Par **jrANGco**, le **28/09/2012 à 14:08**

@cocotte et amatjurisrn mercirnVous confirmez ce que je pensais , lorsque la vente à son prix

réel(logique) ne peut pas être un obstacle ,si toutes les parties sont d'accord .rnRecevoir un bien(sentimental) en donation ou succession, pouvait laisser présager que le jour venu, il n'est plus existé.rn Donc, il y a obstacle de quelqu' un, lorsque ceci ne peut se faire;rnncdt